

*Réflexions de septembre*29

RÉFLEXIONS DE SEPTEMBRE

*sur l'agression contre le professeur Faurisson
et sur une loi contre le révisionnisme*

André Martin

Ces lignes ont été écrites quelques jours après l'agression et reflètent donc l'émotion du moment.

— I —

Dans son ensemble, la grande presse a beaucoup minimisé l'agression commise à Vichy le 16 septembre 1989 contre le professeur Faurisson. Dans certains cas, elle a vicieusement désinformé. Exemple : On sait qu'un jour de 1987, à Lyon, pour protester contre la déformation de ses propos par la presse, le professeur Faurisson avait refusé d'ouvrir la bouche et de prononcer un seul mot devant une caméra de FR3 et que, pour mettre fin à l'insistance suspecte des journalistes, il avait détourné de la main l'objectif de la caméra. Ce sont ces images d'archives que «Soir 3» diffusait le 16 septembre 1989, en expliquant qu'après avoir «agressé» ses reporters, le professeur avait été «agressé à son tour». Il s'agit là d'un procédé de désinformation désormais classique, mais malheureusement très efficace, qui consiste à donner une importance égale à des événements inégaux. En la circonstance, «Soir 3» mettait

habilement dans l'esprit de ses auditeurs que l'agression dont R. Faurisson avait été victime n'était pas beaucoup plus grave que la prétendue «agression» dont on montrait l'image. On insinuait également que l'universitaire avait l'antériorité des «agressions», qu'il était responsable de l'engrenage de la violence, qu'il «récoltait ce qu'il avait semé» (selon le mot de François Léotard), et qu'il n'avait donc que ce qu'il méritait. La désinformation était complétée par le fait que la «grande presse» a soigneusement évité de montrer le visage martyrisé de R. Faurisson. Comme tout cela faisait suite à dix ans d'«information» de la même qualité, on comprend comment le public est informé. Discrétion B.C.B.G. de la classe politique. On me parle d'un maire [Claude Malhuret]. Pouvait-il déceimment faire moins ? Quant aux autorités religieuses, Dieu était aux abonnés absents.

Pour bien apprécier, il suffit de se rappeler les commentaires en d'autres circonstances, ou d'imaginer qu'un des grands prêtres de la Shoah ait été agressé. Même sans revendication, les autorités morales, les politiciens responsables, les politologues compétents et les journalistes intègres n'auraient pas manqué d'y voir une signification. Mais avec une revendication ! Car il y a eu un communiqué de revendication, dans lequel les trois loubards revendiquent leur judaïté. Ce communiqué n'a pas été sérieusement mis en doute. Je dois à la vérité et à la prudence de préciser immédiatement que les autorités juives ont condamné l'agression, tout en affirmant ou en laissant entendre que l'extrême droite en portait la responsabilité.

Mais peut-être n'ai-je pas le droit de parler de «loubards», et peut-être vais-je attirer les foudres de la nouvelle Inquisition. Je n'ai pourtant pas écrit que tous les loubards étaient juifs, ni que tous les juifs étaient des loubards. Mais un juif qui revendique sa judaïté peut-il être traité de loubard ? J'avoue néanmoins que je n'ai pas écrit «loubard» par hasard. Car des loubards sont des têtes brûlées incontrôlées. Or, je veux ignorer certains propos ambigus et croire qu'ils ont agi de leur propre initiative et isolément... sous réserve, bien sûr, qu'ils étaient trois contre un sexagénaire. La théorie de l'acte isolé est l'hypothèse diplomatique choisie par la commission Warren. Mais elle n'élude pas certaines réalités.

Réflexions de septembre 31

Il y a tout d'abord la nécessaire préparation de l'agression, par le repérage des lieux, de la victime et de ses habitudes. Le ballon dégonflé confirme la préméditation ; car les agresseurs faisaient semblant de jouer au ballon pour mieux approcher leur victime. Il y a la violence et la précision dans l'exécution, qui révèlent des hommes parfaitement entraînés. Où ? Quand ? Comment ? Il y a que Madame Laurent Fabius et le journal *Libération* avaient révélé depuis plusieurs années l'existence de milices juives, tolérées en toute illégalité⁽¹⁾ par les gouvernements français qui s'agitent en alternance.

Une autre réalité, volontairement travestie par le communiqué qui parle de «correction», et totalement occultée par la grande presse, c'est que ses agresseurs voulaient tuer, et que le professeur Faurisson **ne doit la vie sauve qu'à l'intervention de pêcheurs qui se trouvaient là par hasard** .

Il y a également que les agresseurs courent toujours, et que, malgré un signalement précis, les polices de M. Joxe ne font pas beaucoup de zèle pour les retrouver.

Réalité encore que la nature des blessures infligées au professeur. J'ai toujours cru, et je crois toujours, que les histoires d'enseignement, de vengeance et de représailles talmudiques que racontaient Drumont, Rohling, Charles, Brenier, Labroue et les autres, avant que n'intervienne enfin la loi Marchandreau en 1939, n'étaient que phantasmes de maniaques antisémites. Que ne prétendraient-ils pas aujourd'hui, en mêlant habilement le vrai et le faux ?

Le vrai, c'est qu'Israël se définit lui-même comme le Peuple de la Parole, le peuple qui sait la puissance de la parole et son rôle dans l'accomplissement du Destin d'Israël. Le faux, c'est

(1) Pour faire bref, il faut rappeler qu'en date du 14 octobre 1986 *Libération* publiait une photo ainsi légendée : «cet homme sur le toit, avec son arme, près de la synagogue de la rue N.-D. de Nazareth, dans 18^e arrondissement de Paris, fait partie d'un groupe de jeunes juifs en Kippa, armés de pistolets et de fusils, qui se réclament d'une milice juive, le «Regroupement des fidèles». C'était hier, dernier jour du Kippour. Quant à M^{me} Fabius, on a rapporté d'elle, sans qu'elle les démente, ces propos devant le club «Socialisme et Judaïsme» : «Extraordinaire nouveauté dans le comportement politique, la gauche a permis à des milices juives de s'installer dans des quartiers de Paris, mais aussi à Toulouse à Marseille, à Strasbourg [et d'avoir] des contacts réguliers avec le ministre de l'Intérieur...» (*Le Monde*, 14 mars 1986, p. 8). Les révisionnistes peuvent constater qu'il n'est pas question de Vichy.

qu'Israël ne conçoit pas que ce destin puisse être autre chose que l'empire du monde. Le faux, c'est que le dogme de l'Holocauste entre dans un plan. Le faux, c'est qu'en refusant les vérités révélées par les grands prêtres de la Shoah, en réfléchissant par lui-même et en refusant de se taire, le professeur Faurisson s'était rendu doublement odieux et devait être puni. Et que cette punition devait le frapper dans le siège de sa pensée coupable et dans l'organe de sa parole impie. Heureusement que personne ne croit plus à ces fables. Le déroulement de l'agression n'est que coïncidence.

Mais ce qui ne peut être nié, ce sont les accusations insensées et vengeresses distillées depuis des années contre le professeur Faurisson en particulier, et contre l'école révisionniste en général. Plus habiles, mais également dangereux et terriblement efficaces, les sous-entendus doucereux et les propos accablés. Tout cela constitue un véritable encouragement au meurtre⁽²⁾, dont on voudrait absoudre par avance les exécutants. Cette fois, il ne s'agit plus de fables, mais de faits bien établis et suffisamment récents pour que le public s'en souvienne, et puisse au besoin en retrouver les preuves, dans la presse en général, et dans le journal *Le Monde* en particulier.

Je dis que tous ceux, juifs et non juifs, qui ont fait certaines déclarations et signé certains articles, ont commis plus que des mensonges et plus que des imprudences. Car on ne peut leur faire l'injure de croire qu'ils étaient totalement inconscients des possibles conséquences de leurs campagnes diffamatoires⁽³⁾.

(2) Les premières persécutions avaient manifestement pour but de faire «craquer» R. Faurisson, de la dépression nerveuse au suicide. Ce qui aurait été le crime parfait. Un petit professeur de province, qui a voulu jouer au grand, dépassé par les événements, dont les nerfs et le cerveau fragiles ne résistent pas aux justes sanctions nécessitées par son entêtement dans l'erreur... Quand la persécution dispose de moyens gigantesques, sinon publics, elle est terriblement efficace (plus d'un est rentré dans le rang à sa seule menace). Si Robert Faurisson n'a ni cédé, ni craqué (pas plus qu'avant lui Paul Rassinier), il connut des moments difficiles (comme, avant lui, Paul Rassinier). Mais il les a merveilleusement surmontés. Dès lors, le suicide étant exclu, les campagnes de presse ne pouvaient avoir d'autre but que le meurtre.

(3) Comment peuvent réagir des jeunes gens qui n'étaient pas nés entre 1933 et 1945, qui ne connaissent donc cette période que par ce qu'on leur en raconte, et que l'on s'applique à persuader qu'ils sont menacés d'être les prochaines victimes d'une résurgence imminente du nazisme ? Le professeur Faurisson avait bien vu le ghetto moral dans lequel les enferment certains de leurs aînés, et espérait aider les jeunes juifs à en sortir par la vérité. Ce sont les inventeurs et les

*Réflexions de septembre*33

Je veux bien croire que personne n'a donné l'ordre formel d'exécuter ce gêneur de Faurisson. Mais je dis qu'il y a des gens qui portent la responsabilité morale de l'agression de Vichy. Même si BRUNO ne FRAPPA pas lui-même, a-t-il vraiment bonne conscience ?

Je prends acte des communiqués condamnant l'agression. Mais il y a ceux qui continuent imperturbablement leur sale besogne de désinformation et de haine, en même temps que leurs facéties de «consciences». Mais il y a la technique qui consiste à encourager un acte irréversible et à le condamner hautement après qu'il a été commis. Mais il y a la technique qui consiste à se partager les rôles. Tout leur bel humanisme ne consisterait-il qu'à supprimer le contradictoire, tout en dénonçant la «violence» ?

— II —

Il n'y aurait que deux façons de faire taire R. Faurisson : le tuer ou recourir à «la force injuste de la loi». Le hasard, qui fait paraître leurs articles le 18 septembre, en page 2 du *Figaro* intitulée «Opinions», c'est-à-dire dans le numéro qui relate l'agression du 16, est vraiment très malicieux et très cruel avec les duettistes Jouanneau et Rovan.

Le premier titre son article par une affirmation : «Une loi est nécessaire». Il aurait été plus exact de titrer : «Une loi antirévisionniste est nécessaire», ou bien «Pour une loi anti-révisionniste», puisque c'est ce que l'auteur vient réclamer, plus que démontrer.

Le second titre son article : «Pour un colloque mondial d'historiens». Le temps serait-il venu de renoncer enfin aux dogmes, aux anathèmes et aux assassinats, pour une étude sérieuse et une discussion véritable ? Et, pour commencer, la

profiteurs de ce ghetto moral qui accusent le professeur Faurisson d'antisémitisme. Notons qu'à l'inverse des religions révélées, à commencer par le judaïsme, il n'y a pas de «vérité» révisionniste mais une recherche permanente de la vérité, à laquelle chacun, juif ou non juif, peut participer. Il y avait donc là, pour chacun, à commencer par le jeune juif, l'occasion d'être l'artisan de sa propre libération.

grande presse va-t-elle enfin donner la parole à ceux qui réclament ce débat depuis si longtemps ? Hélas, le titre est trompeur. Après avoir argumenté contre la loi répressive, sans que l'on comprenne très bien si c'est pour se donner bonne conscience ou par coquetterie, pour démontrer toute sa perspicacité et toute sa virtuosité, l'auteur rejoint M^e Jouanneau en réclamant, lui aussi, une loi antirévisionniste.

En fait de deux «opinions», il n'y en a qu'une et, ce jour-là, le titre de cette deuxième page du *Figaro* était une duperie.

Il faut reconnaître qu'il y a des gens bizarres, qui mettent un point d'honneur à résoudre des problèmes difficiles. Il y en a qui préfèrent la facilité. Une loi antirévisionniste simplifierait diablement le travail des avocats et des romanciers exterminationnistes, puisqu'ils n'auraient plus à se soucier le moins du monde des démonstrations de ces gêneurs de révisionnistes. Condamnation automatique et honoraires assurés pour un minimum de temps et de travail. Le moindre stagiaire y suffirait. La fortune sans peine.

Était-il vraiment nécessaire de faire deux articles distincts ? A-t-on voulu donner plus de poids aux exigences exterminationnistes ? A-t-on voulu tromper le lecteur pressé, en lui faisant croire à une véritable «pluralité» d'opinions mais en lui servant le pluralisme réservé à ceux qui sont d'accord sur l'essentiel — le pluralisme du «point de détail», en quelque sorte ?

Si ces deux auteurs, avec leurs deux articles qui commencent par s'opposer apparemment, s'accordent au fond pour réclamer tous deux une loi répressive, que vient faire ce «colloque mondial d'historiens» suggéré par M. Rovan ? **C'est que la future loi a besoin de cette mise en scène et de cet alibi** .

Si la loi qui doit interdire de douter de la réalité des chambres à gaz et de l'extermination de six millions de juifs intervenait **avant** le colloque réclamé par M. Rovan, il est évident que les «débats» seraient régis par la loi, qu'aucune communication ne pourrait aller à l'encontre et que les conclusions des «débats» résultant de la loi seraient donc connues d'avance. Même les historiens les plus serviles hésiteraient à se compromettre et à se déshonorer de la sorte, et il est douteux que le «colloque» puisse avoir lieu dans ces conditions.

Réflexions de septembre 35

Il faut donc que, dans l'esprit de son promoteur, ce colloque intervienne avant la loi. Mais il nous livre également le fond de sa pensée en réclamant déjà cette loi, démontrant ainsi qu'il ne suppose pas un instant que les débats puissent conclure à l'inverse de ce qu'il croit — l'existence des chambres à gaz — et de ce qu'il demande — la loi répressive.

Les naïfs penseront qu'il n'y a là rien que de très logique. Que M. Rovan est si sincèrement et si profondément persuadé de la réalité de l'Holocauste qu'il est normal qu'il n'envisage pas d'autre hypothèse. Que cette certitude serait plutôt sympathique et démontrerait l'absence de toute malice.

De même et plus généralement, on pourrait alléguer que, si les exterminationnistes étaient malhonnêtes et trompaient sciemment le public, ils ne proposeraient pas de colloque. Que leur proposition de colloque est donc gage de leur bonne foi. Mais le petit mot clé, le petit mot code, le mot signal et ralliement est reporté en note : « **pamphlet** »⁽⁴⁾. Et c'est là que cette bonne foi

(4) De quoi s'agit-il ? Après avoir qualifié les révisionnistes d'insensés et de furieux, M. Rovan poursuit : « Aucune condamnation ne les empêchera jamais de travestir leurs réunions de propagande raciste en séminaires scientifiques ». Mon dictionnaire consulté indique :

— **insensé** : qui a perdu la raison

— **raison** : faculté au moyen de laquelle l'homme peut connaître, juger et déterminer sa conduite d'après cette connaissance.

Selon M. Rovan, les révisionnistes sont donc privés de la faculté essentielle qui distingue l'homme des animaux.

Puis, écrivant le nom de Rassinier, M. Rovan fait un renvoi en note : « Paul Rassinier, déporté de la Résistance à Buchenwald, avait publié à son retour, au terme d'un itinéraire politique mouvementé, un **pamphlet** intitulé *Le Mensonge d'Ulysse* dans lequel il niait l'existence du génocide ».

Je ne connais pas les travaux historiques de M. Rovan. Mais je n'ai pas besoin de cela, et j'ai assez de raison pour constater que cette phrase contient deux trouvailles d'expression :

— La première consiste à parler d' « itinéraire politique mouvementé » pour insinuer dans l'esprit du lecteur l'idée que ce Rassinier serait une sorte d'olibrius instable ou opportuniste qui aurait **varié**, soit par manque de maturité, soit par intérêt, par rancune peut-être. Or, c'est exactement l'inverse qui est vrai. On voit que les résumés de M. Joseph Rovan ne sont pas toujours exacts, du moins quand il s'adresse aux lecteurs du *Figaro*

— La seconde tient au mot « pamphlet », qui désigne un écrit outrancier, déformant la vérité par passion partisane, voire par hostilité aveugle. Dès lors, ce genre de document ne peut être ni un témoignage ni une étude ni un travail dignes d'intérêt, ni de quelque valeur que ce soit : il s'exclut lui-même du débat raisonnable et ne peut être, au mieux, qu'une curiosité quasi ethnologique témoignant du « racisme » des révisionnistes.

peut être mise en doute, car le mot «pamphlet» ainsi utilisé par Monsieur Rovan signifie que les historiens révisionnistes ne sont pas de vrais historiens. Que les travaux révisionnistes ne comptent pas. Que tous les écrits qui contredisent le Dogme ne sont que des **pamphlets** qui s'excluent eux-mêmes d'un colloque sérieux.

Mais les lecteurs avertis savent ce que les lecteurs du *Figarone* savent pas. Ils savent par exemple que, pour reprendre le titre d'un texte signé du professeur Faurisson, «les révisionnistes proposent un débat public» depuis l'origine. Ils savent aussi qu'il y a déjà eu deux colloques à la Sorbonne, en 1982 et 1987. Deux colloques aux frais du contribuable. Deux colloques dans un cadre propre à inspirer confiance au bon peuple. Mais deux colloques dont les historiens révisionnistes étaient exclus, en vertu du mot d'ordre célèbre : «On doit discuter **sur** les révisionnistes... ; on ne discute pas **avec** les révisionnistes.»

Aux siècles obscurs de l'antisémitisme, on croyait qu'un véritable débat⁽⁵⁾ devait confronter thèse et antithèse, pour tenter de faire progresser la connaissance. On sait aujourd'hui, grâce aux tenants de l'Holocauste, que les meilleurs débats ont lieu entre gens de même avis. Qu'ils ne consistent pas à réunir les représentants **autorisés** d'avis réellement opposés pour

Quand on qualifie de «pamphlet» le très remarquable travail de Rassinier (qui eut l'immense mérite d'indiquer une voie nouvelle aux recherches, quand bien même il travaillait isolé, sans moyens et malgré l'hostilité des profiteurs de la Résistance, et qui pressentit si bien la vérité que même la plupart des sectateurs de l'Holocauste reconnaissent aujourd'hui qu'il n'y a pas eu de chambres à gaz sur tout le territoire de l'ancien Reich) et quand on qualifie Rassinier d'ancêtre des révisionnistes, il n'y a plus qu'à continuer : «pamphlets», les travaux révisionnistes sur le *Journal d'Anne Frank* lequel redevient un remarquable témoignage authentique. Pamphlet, le travail d'Henri Roques. Et ainsi de suite.

(5) Il faut reconnaître que le Peuple de la Parole connaît la valeur des mots. «Colloque» n'est pas «débat». Les révisionnistes n'ont eu de cesse de proposer un débat, que la langue française définit comme la confrontation d'avis opposés. M. Rovan, quant à lui, ne propose qu'un colloque, que la langue française définit comme un entretien entre plusieurs personnes, sans que cela implique qu'elles soient d'un avis différent.

Un procédé de désinformation très répandu consiste à vider un mot de son sens courant pour lui en donner un autre. C'est la «langue de bois»... vieille de trois mille ans. Mais il suffit parfois de jouer avec les nuances tout à fait officielles entre deux mots : malheur aux naïfs.

*Réflexions de septembre*37

confronter loyalement preuves et arguments, mais à partager les rôles entre gens de connivence, en prenant soin d'écartier tout véritable contradicteur pour ne débattre que de détails.

A ce point de l'analyse, il faut en revenir au communiqué des trois loubards. Les commentaires parcimonieux et gênés de la grande presse se sont étonnés de l'amalgame qui rend Robert Faurisson «responsable» de l'affaire du Carmel d'Auschwitz. Or, dans un long article consacré à l'historique de cette affaire, *l'Événement du jeudi* expliqua comment, M^{gr} Glemp refusant de se plier aux exigences des émissaires juifs, ceux-ci ont imaginé de contourner l'obstacle par une commission. Mais une commission soigneusement élaborée, triée sur le volet, dont la quasi-totalité des membres était déjà acquise aux thèses de ceux qui se prétendent les représentants de la communauté juive mondiale, puisque précisément les personnalités retenues pour composer cette commission étaient choisies parce qu'elles étaient déjà d'accord pour s'aligner sur leurs exigences. La raison discursive est remplacée par la sélection préalable de ceux qui sont admis à débattre et le critère de cette sélection est l'accord préalable des sélectionnés sur des conclusions connues et admises à l'avance. Ce n'est pas une gazette fasciste qui le dit. C'est *l'Événement du jeudi* qu'il est impossible de suspecter d'antisémitisme. Voilà bien le point commun entre l'affaire du Carmel, Faurisson et les «débats» tels qu'ils sont conçus par les tenants de l'Holocauste⁽⁶⁾. Mais les similitudes ne s'arrêtent pas là, car il faut savoir exploiter l'avantage : on exige le respect de «l'accord signé à Genève», qu'on exhibe comme un argument d'autorité, comme on exige le «respect de la chose jugée» à Nuremberg. Ou comme on parle des «condamnations» de R. Faurisson.

(6) Pour preuve on se reportera à la célèbre formule : *«Il ne faut pas demander comment techniquement, un tel meurtre de masse a été possible. Et c'est possible techniquement puisqu'il a eu lieu. Tout le point de départ obligé de toute enquête historique sur ce sujet est cette vérité, il nous appartenait de la rappeler simplement : il n'y a pas, il ne peut avoir de débat sur l'existence des chambres à gaz.»* C'était en page 23 du *Monde* du 21 février 1979, et c'était signé de trente-quatre historiens. «Obligé» ! L'histoire et l'intelligence sont en de bonnes mains.

— III —

On a multiplié les procès contre les révisionnistes. Curieusement, ce sont ces procès et les articles caricaturaux ou diffamatoires dont ils sont l'occasion dans la «grande» presse qui font soupçonner au public l'existence et la véritable nature du révisionnisme. Mais ces procès se soldent parfois par des résultats inverses de ceux escomptés. Par exemple, quand les magistrats reconnaissent le sérieux et la probité du professeur Faurisson et confirment les droits de la libre recherche historique, là où on espérait la création d'une jurisprudence inverse. Mais cela n'est possible qu'à deux conditions.

Il faut tout d'abord qu'il y ait encore des magistrats intègres, qui essaient de faire correctement leur travail ou, plus exactement, qui essaient de faire leur travail le moins mal possible, compte tenu du monde où nous vivons. Alors, quand les pressions sont trop fortes, ils modulent habilement leurs arrêts pour sauver l'essentiel, en proclamant la liberté des historiens. Voilà où nous en sommes, deux siècles après la proclamation de la séparation des pouvoirs, et plus de quarante ans après que notre pays eut été libéré. Il faut que les magistrats fassent leur devoir presque en se cachant, en rusant, en s'excusant.

Il faut ensuite que la loi permette au juge intègre de rester dans le cadre légal. Cette loi interdit aujourd'hui l'injure raciale. En principe, il appartient aux accusateurs de «démontrer» que telle démonstration révisionniste qui les gêne est une injure raciale, et non point œuvre d'historien. Et les juges apprécient souverainement. S'ils veulent absoudre, il leur suffit de ne pas être convaincus par l'accusation. S'ils veulent condamner, il leur faut se persuader, par exemple, que la démonstration technique de Leuchter est une injure raciale.

Au contraire, si demain une loi interdit expressément de mettre en doute l'existence des chambres à gaz et la réalité de l'Holocauste de six millions de juifs, même les plus intègres des juges n'auront plus aucune échappatoire. Le texte de la loi se substituera à leur libre arbitre de juges encore un peu libres

*Réflexions de septembre*39

aujourd'hui. Ils seront demain des juges encore un peu moins libres. Ils devront s'incliner. Ou laisser leur place à d'autres.

Ce que les magistrats ont refusé, le 26 avril 1983 [arrêt de la 1^{ère} chambre de la cour d'appel de Paris, section A], on a essayé de l'obtenir d'historiens complaisants par une voie détournée. A deux reprises, en 1982 et 1987, les résultats se sont retournés contre ceux qui croyaient bien avoir mis toutes les chances de leur côté. Le troisième colloque qu'on nous annonce récompensera-t-il enfin la ténacité des tenants de l'Holocauste ou bien ceux-ci donneront-ils une fois encore des arguments à leurs contradicteurs en général, et à Robert Faurisson en particulier ? Ce n'est pas pour rien qu'on a voulu réduire ce dernier au silence avant un troisième colloque que certains voudraient «décisif».

Or, quoi de plus «décisif» que les résultats «irréfutables» d'un colloque mondial d'historiens ? Et quoi de plus «irréfutable» qu'un débat faussé, quand ceux qu'on doit convaincre pour leur faire voter la loi qu'on attend d'eux sont convaincus d'avance, pour de tout autres raisons que la raison discursive ? Remarquons bien que la mise en scène du colloque est néanmoins indispensable, car elle est destinée à l'opinion publique. Ce n'est plus la qualité des débats qui compte, c'est leur mise en scène qui sert d'alibi à ceux qui se déclareront convaincus par les débats. Cette mise en scène est pareillement destinée à la postérité : on la pressera de ne retenir que la conclusion des «débats», sans chercher à en connaître le contenu. C'est le procédé de Nuremberg. On nous prie d'oublier les débats faussés, pour nous incliner devant la solennité de l'événement. Tribunal Militaire International, Colloque Mondial d'Historiens : bonnet blanc et blanc bonnet, entre les mains d'acteurs d'autant plus convaincants qu'ils contrôlent les éclairages et qu'ils tiennent la critique. Que dis-je ? La mise en scène et jusqu'au spectacle lui-même s'effacent devant la magie des mots, «International», «Mondial». Diable, ce doit être sérieux ! Comment de si augustes personnages pourraient-ils se tromper ? Ou pourquoi voudraient-ils nous tromper ?

On nous parle beaucoup de l'Europe économique de 1993. Mais, curieusement, on ne nous dit presque rien des autres aspects du problème, et notamment de l'espace judiciaire européen.

La réaction naturelle et saine serait de penser qu'il ne devrait subsister dans l'Europe de demain que les vérités qui résisteraient à la suppression des frontières. Ce seraient les vérités naturelles, fondatrices du droit naturel. Cela se traduirait par l'harmonisation des législations sur les lois de plus grande liberté. Nous assistons au phénomène exactement inverse.

Mais il n'est pas facile de dire à un peuple auquel on a répété qu'il était le plus spirituel de la terre, dont on a flatté l'esprit frondeur, qu'on va l'obliger à croire aux chambres à gaz parce que les Allemands y sont déjà contraints par une loi pour justifier le sort qui leur est fait depuis plus de quarante ans. Peut-on dire au peuple «vainqueur» qu'on va lui appliquer la loi imposée aux vaincus de 1945... sans lui faire comprendre qu'il n'est pas le véritable vainqueur ?

Au contraire, une loi bien française (enfin, presque...) servira à l'éducation des barbares : si le peuple le plus spirituel de la terre, si le peuple qu'on a, depuis deux siècles, persuadé qu'il était champion de la «liberté», juge nécessaire (par députés interposés !) une loi antirévisionniste, c'est bien la preuve que les Allemands coupables de leur histoire pour l'éternité n'ont rien à dire contre la leur. Mieux, l'existence de la loi dite française justifiera l'application plus sévère ou le renforcement de la loi dite allemande.

Au point où nous en sommes, deux siècles après la glorieuse Révolution, après plus d'un siècle de démocratie représentative, et avec ce que nous savons de nos «représentants», de leur probité et de leur indépendance, je serais surpris qu'ils ne votent pas un jour prochain la loi qu'on attend d'eux. Ce sera la revanche du mensonge qui, faute de pouvoir s'imposer par un débat loyal, se fera imposer par la force publique. Là où les magistrats pouvaient parfois proclamer les droits de la recherche historique, la nouvelle loi le leur interdira et le mécanisme légalo-judiciaire les contraindra à condamner, quand bien même leur conscience leur soufflerait que la vérité est révisionniste.

octobre 1989